

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 13 Septembre 1848. No. I.

ROME.

La Gazette de Rome, du 8 août, contient, dans sa partie officielle, les publications suivantes :

FORMATION DU MINISTÈRE.

Sa Sainteté, par billet de la secrétairerie d'Etat du 6 courant, a décidé que M. le comte Edouard Fabri prend le ministère de l'intérieur ;

M. l'avocat Pascal de Rossi demeure comme par le passé au ministère de grâce et justice.

M. le comte Lauro Lauri prend le ministère des finances.

M. le comte Pierre Guarini prend le ministère des travaux publics et est chargé en même temps de l'intérieur du ministère de l'agriculture, de l'industrie, des arts et du commerce.

M. F. Peretti, conseiller général, prend par intérim, et pendant l'absence du ministre, le portefeuille de la police.

Est ensuite nommé directeur provisoire du ministère des armes, M. Gaetano Cagliotti, Sa Sainteté ayant accepté la démission du comte P. de Campello.

CONSEIL DES MINISTRES.

8 août 1848.

Sa Sainteté est dans la ferme résolution de défendre ses Etats contre l'invasion autrichienne par tous les moyens que l'Etat et l'enthousiasme bien réglé des ses peuples peuvent lui fournir. Sa Sainteté donne un solennel démenti par notre organe aux paroles de M. le maréchal Walden (1), protestant contre toutes les mauvaises interprétations qui pourraient être données, et déclarant que la conduite de M. Walden lui-même est tenue par Sa Sainteté pour hostile au Saint-Siège et au Saint-Père, lequel ne peut entendre et n'entend nullement séparer la cause de ses peuples de la sienne propre, et tient pour faits à lui-même toute insulte et tout outrage faits à son peuple. Sa Sainteté a déjà fait cette déclaration par la solennité des ses actes et avec toute l'autorité de sa suprême dignité de prince et de Pontife, comme l'établit du reste la dépêche suivante.

Signé : CAR. SOGLIA, président du conseil des ministres ; P. EDUARD FABRI, P. DE ROSSI, L. LAURI, P. GUARINI, F. PERRETTI.

A Son Eminence le cardinal Martini, légat de Forli.

Eminence Révérendissime,

Votre Eminence sait parfaitement comment, en toute confiance, Notre Saint-Père a prouvé de sa ferme volonté de défendre l'intégrité et l'indépendance des Etats de la sainte Eglise. La parole du Saint-Père est sacrée et ne peut faillir. Il a appris, contre toute attente et avec une extrême affliction, qu'une armée autrichienne a osé occuper les provinces séparées de l'Etat pontifical, s'avancant d'une manière hostile, exigeant l'entree des troupes, menaçant de s'y opposer et d'enlever ce qui a donné lieu à un conflit entre les parties et à tous les faits lamentables qui en sont la conséquence.

C'est pourquoi Sa Sainteté n'a ordonné de charger Votre Eminence, au reçu de la présente dépêche et sans aucun retard, de se rendre avec la princesse Corsini, sénateur de Rome, et le Prince Annibal Simonetti, le premier membre du Haut conseil, le second membre du Conseil des députés, auprès du général Welden et lui demander raison des motifs qui l'ont porté à cette démarche violente ; de plus, le sommer par de fermes et énergiques paroles de se retirer et de laisser entièrement libres les dites provinces ; lui signifiant que dans le cas contraire Sa Sainteté fera usage de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour repousser l'injuste occupation.

J'attendrai avec anxiété vos dépêches que vous m'expédiez par une estafette extraordinaire. Je suis, en attendant, plein d'estime et de respect pour Votre Eminence.

8 août.

Card. SOGLIA.

— La nouvelle des événements de Bologne a, comme on pouvait s'y attendre, redoublé l'agitation à Rome. Le parti anarchique s'est mis sur le champ à exploiter ce malheur avec la perfidie et l'audace qui le distinguent. D'un autre côté, le gouvernement a publié la proclamation que voici :

« Peuples des Etats de la Sainte Eglise.

« Une dépêche du gouverneur de Bologne en date du 5, à huit heures un quart du soir, est parvenue par estafette au ministère de la guerre. Elle commence par ces mots : *Le peuple s'est battu avec les Autrichiens.* La gravité de ces courtes paroles est grande, terrible, mais ne nous épouvante point. La dépêche finit ainsi : *Le peuple a triomphé, mais ceci ne nous enivre pas d'une folle joie. C'est la constance qui assure les triomphes.*

« Les ministres ont couru près du Souverain Pontife. Ils lui ont dit le péril où se trouvent ses fils. *Qu'on fusse donc, a-t-il répondu, tant ce qui est possible pour sauver la patrie et défendre les frontières sacrées.*

« Et déjà les bataillons des Romagnes, quittant la Catalogne, se portent à marches forcées vers le champ de bataille.

« Ces bataillons et ceux qui les suivront des autres provinces et de la capitale porteront avec eux la bénédiction de Pie, de ce Pie qui veille à la défense et à l'affermissement de la patrie commune.

« Le Ministère se hâte d'exécuter la volonté souveraine et de pourvoir par tous les moyens à l'urgence des circonstances présentes.

« Au Quirinal, le 11 août 1848.

« C. CARD. SOGLIA, président du conseil des ministres EDUARD FABRI, PASCAL DE ROSSI, LAURO LAURI, C. GAGLIOTTI, ministre par intérim, G. GALETTI. »

(1) On se souvient que le maréchal Welden, dans une de ses proclamations, a déclaré qu'il venait délivrer le Souverain Pontife. (M. du R.)

Mamiani ne pouvait se dispenser de faire quelque chose : il a fait une déclaration en l'honneur de Bologne et formulé les propositions suivantes :

1° Le Ministère est prié de faire dresser sur toutes les places publiques des écus romains des tables où on lira ces mots : *La patrie est en péril*, et où siègeront un membre du conseil municipal et un commissaire du gouvernement, pour recevoir les noms de tous ceux qui offriront de prendre les armes.

2° Le Ministère est invité à faire au souverain pontife les plus pressantes prières pour que sa sainteté daigne faire écrire à tous les évêques et à tous les curés des états pontificaux, pour qu'ils exhortent les populations à se soulever en masse.

Le ministre Galetti a accepté ces propositions au nom de tout le ministère, en faisant observer que le gouvernement avait déjà pris des mesures énergiques auxquelles les propositions susdites pourraient s'ajouter.

La chambre a voté les propositions à l'unanimité.

On voit par ce compte rendu que Pie IX résiste avec une fermeté inébranlable à toutes les prétentions usurpatrices de la chambre des députés ; que la majorité de cette chambre est plutôt faible et inintelligente que malintentionnée ; qu'elle adopte la plupart du temps d'enthousiasme et sans savoir ce qu'elle fait les propositions que les meneurs du parti anarchique lui font dans le dessein d'ôter au pape, pour le transporter à la chambre, le pouvoir souverain, et qu'enfin les nouveaux ministres de Pie IX commencent à faire preuve de plus de fermeté, à se montrer plus dignes des hautes fonctions qui leur sont confiées.

— Les nouveaux ministres de Pie IX inspirent à Rome une pleine confiance aux hommes dévoués à la papauté. Voici ce que nous lisons dans la *Costituzione romana*.

« Le ministère Mamiani pratiquait une politique inouïe dans l'histoire des peuples constitutionnels : une politique funeste et qui conduisait l'Etat nécessairement à un abîme d'anarchie et de sang ; une politique consistant à annuler l'autorité souveraine au profit d'une faction qui ne savait pas ce qu'elle voulait ou qui n'avait pas le courage de le déclarer, parce que le peuple, en apercevant le but auquel cette faction tendait, eût reculé d'épouvante. Le ministère Fabri, au contraire, a proclamé une politique d'union entre le souverain et le peuple, union sans laquelle il est impossible de remédier aux maux de l'Etat, de faire régner l'ordre intérieur, unique moyen de faire renaitre la confiance, le commerce, la prospérité publique, si profondément altérées. — Le ministère Mamiani ne parlait que de guerre, mais il prétendait la faire d'une façon que lui-même savait impossible, à savoir : en se séparant de l'accord avec la volonté du Souverain, usurpant ainsi les droits réservés au prince par la Constitution, et se maintenant par l'instinct au poste où l'avait porté la violence. Pour faire cette guerre qu'il réclamait à grands cris il n'avait ni soldats, ni armes, ni matériel de guerre, ni argent, et il ne faisait rien pour organiser les forces nécessaires afin qu'on accusât le Pontife de tout ce désordre. Le ministère Fabri a proclamé qu'il ne ferait la guerre que dans les limites fixées par la volonté souveraine et qu'il défendrait avec énergie l'intégrité et l'indivisibilité du territoire de l'Eglise. Le ministère Mamiani, formé illégalement, constitué anti-constitutionnellement, parfait toujours au nom de la loi, se tenant toujours hors de toute légalité violait à chaque instant la Constitution, qu'il invoquait sans cesse ; le ministère Fabri a pris l'engagement de travailler par les seules voies légales au développement des institutions libérales données à son peuple par Pie le-Grand. Ces promesses, nous avons lieu de l'espérer, ne seront pas vaines. »

PIEMONTE. — On lit dans l'Opinion de Turin du 19.

« Le conseil des ministres de Turin a fait publier l'énumération suivante de tous ses actes récents : — 1° Il a pris toutes les dispositions de nature à réorganiser l'armée, à la grossir avec toutes les forces disponibles et à mobiliser la garde nationale, afin qu'au commencement de septembre les troupes soient au complet et mieux disciplinées qu'auparavant. — 2° Il a pourvu à ce que les finances puissent subvenir aux dépenses très considérables exigées par l'honneur national, sans que les contribuables soient trop écumés. — 3° Il a protesté auprès de tous les gouvernements libres contre l'illégalité et la nullité politique de la convention de Milan du 9 août signée par le comte de Salasco. — 4° Il a requis formellement une enquête judiciaire sur la conduite des chefs militaires qui ont en la principale part aux derniers malheurs. — 5° Il a résolu de demander le secours extérieur d'une armée de justes et honorables conditions, de nature à sauvegarder nos institutions contre les dangers d'une propagande politique. Il s'est adressé, à cet effet, à la France, nation généreuse, et qui a gardé le souvenir de ses frères d'armes italiens, qui partagent avec elle les lauriers de la campagne sous le glorieux drapeau de Napoléon. — 6° Il a persévéré dans la demande faite du secours français, même quand la diplomatie étrangère aurait substitué la pensée de la médiation. — 7° Il a donné à tous les agents diplomatiques des instructions conformes au droit public intérieur, aux obligations contractées, à la dignité du pays, et il a employé la diplomatie elle-même, autant que la brièveté du temps le lui a permis, à concentrer les forces de toute la Péninsule dans l'intérêt de la cause italienne. »

SUR LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

Dédié à Mgr Sibour, son successeur.

Entre deux sentiments mon âme se divise Et sous mes doigts tremblants la harpe est indécise : De la joie ou du deuil, quel échantillon doit retentir ? Comment l'envisager, ô terrible journée ! Veuve de son pasteur, Latéce est consternée, Mais le ciel souriant s'ouvre pour un martyr.

Que l'on comprenne ou non cet effrayant mystère Bienvenue à ce sang dont s'abreuve la terre ! C'est par lui que l'on voit ployer tant de genoux

Le zèle du Seigneur a dévoré cette âme, Pour que l'âme mourant pût ranimer sa flamme Et que le jour divin se fît parmi nous.

L'hostie luxuriante parvra d'un prix suprême ; L'ardente clarté s'ignorait elle-même ; Aucun espoir humain ne conduisait ses pas ; La gloire en son regard n'offrait aucun sourire Et dans son févorisme rien n'est venu lui dire Qu'elle allait au triomphe en allant au trépas.

Puisque vous choisissez de pareilles victimes, Seigneur, j'espère vous vous jetterez nos crimes, Et pour nous pardonner vous nous tendrez la main. Vous ne permettez point que la France périsse ; Vous y ferez régner l'esprit de la justice, Pour qu'il s'étende un jour sur tout le genre humain.

Songez qu'elle n'est point un peuple comme un autre ; Que vous avez rempli son verbe dans le vôtre, Afin qu'il pût atteindre au bout de l'univers ; Que tout souffre aujourd'hui de sa douleur profonde, Que ses destins sont tels que tous les soirs du monde, Ont toujours partagé sa gloire ou ses revers.

Vous la relèverez de sa tristesse amère ; Les fils s'embrassent pour consoler la mère ; Son cœur est tout saignant de leur inimitié. Assez dans nos remparts de lugubres alarmes ! Des mains du désespoir faites tomber les armes, Afin qu'auprès de lui retourne la pitié.

Mon Dieu, la tête tourne en sondant nos abîmes ; Ta voix n'y dit plus rien à l'esprit des victimes. Des dieux les plus grossiers elles prennent conseil. Jout de divisions sans cesse renaissantes Qui redoublent la souffrance au moment du réveil.

Ne confondras-tu pas ces désolants prophètes Qui disent aux désirs des âmes inquiètes : « L'astre est mort ; désormais il ne peut rien pour vous ; C'est assez d'être néant endurer la clémence ; Reviens ! Lorsque tu fais, le vide est trop immense ; Trop de douleurs ont pris ta place parmi nous.

Oh ! qu'il ne soit pas dit que tes lois adorables S'effacent sans retour du cœur des misérables ! Montre-nous que le pauvre est toujours ton ami, Fais par la charité moquer les envieux, Que la Patrie enfin renaisse à l'espérance En voyant son pasteur dans ta paix endormi.

Français, que cette paix parmi nous s'établisse ! Par ce cercueil d'où sort la voix du sacrifice, Jurons de mettre un terme à nos divisions Que les maux résignés et l'ancre scrouillable S'élèvent vers les cieux en parfum inoffensif Pour retomber sur nous en bénédictions.

Centre auguste, pardonne un zèle téméraire : Peut-être que la lyre eût mieux fait de se taire. Tout hyuue est superflu ; car ce tambour dit tout. L'exemple n'est-il pas l'éloquence suprême, Et, devant celui-là qui s'est donné lui-même, Quel endurcissement pourrait rester debout !

J. REBOUL.

Colombes (Seine), le dimanche 30 juillet 1848.

L'IRLANDE.

Nous avons à nous occuper d'une question qui, depuis 1845, éveille la sollicitude du Saint-Siège et de l'Irlande catholique. Le gouvernement anglais, au milieu des agitations politiques de ce pays, n'en fait pas moins poursuivre avec activité la construction des établissements destinés au haut enseignement de la classe moyenne. Les nouvelles facultés pourront entrer en exercice dans le courant de l'année prochaine. D'où à cette époque le ministère espère faire lever le blâme de ces facultés ont été supprimées par le rescrit de la propagande publié au mois d'octobre dernier.

Ce rescrit exprimait la crainte que les collèges ne fussent nuisibles à la religion, et il invitait, en conséquence, les évêques à ne prendre aucune part à leur établissement. Toutefois, le cardinal-prélat de la propagande ajoutait : « Si quelqueun de vous (en s'adressant aux évêques) a, sur cette question, des observations importantes à nous soumettre, il peut librement les communiquer à la congrégation de la propagande, afin qu'elle donne sur ces points une décision convenable. »

Les évêques, en le sait, étaient divisés sur cette importante question, on, du moins, ils désiraient obtenir des modifications au plan du Gouvernement. Ils demandaient avec raison des garanties qu'on ne leur donnait pas, qu'ils étaient en droit et qu'il était de leur devoir d'exiger, avant de prêter au pouvoir le concours de leur intervention. Le rescrit de la propagande souleva en Angleterre une violente explosion de colère, et faillit compromettre un instant la popularité dont jouissait Pie IX parmi les protestants ; mais il a eu pour première conséquence de faire comprendre au gouvernement qu'il devait se rendre aux observations de l'épiscopat catholique en lui accordant les garanties qu'il demandait. L'Angleterre sentit qu'il fallait ceder, vu l'impossibilité d'établir en Irlande des facultés destinées à l'enseignement supérieur des classes moyennes, si les évêques interdisaient aux catholiques la fréquentation de leurs cours.

Le ministère et le lord-lieutenant se mirent donc à l'œuvre. De nouveaux règlements furent rédigés en vue de donner à la religion et à la morale des garanties de nature à satisfaire les évêques catholiques et le Saint-Siège. Ces règlements sont en ce moment soumis au Pape et à la Congr-

gation de la Propagande, et nous ne pensions pas avoir à nous en occuper avant que Rome eût émis une opinion sur leur valeur. Mais une indiscrétion coupable a livré à la publicité les pièces qui n'étaient pas destinées à l'être. Ces documents, qui sont à peine arrivés à Rome, viennent d'être publiés par un journal de Londres qui s'est fait le confident et l'organe du parti qui en Irlande ne veut, à aucune condition, des collèges du Gouvernement.

Nous savons qu'à Rome même on déplore la passion avec laquelle ce parti poursuit son opposition. On y blâme les correspondances inexactes qui sont trop fréquemment envoyées aux journaux de Dublin et de Londres, en vue de faire préjuger la solution d'une question sur laquelle la sagesse du Saint-Siège est appelée à prononcer.

Pourquoi ne pas attendre que la Congrégation de la Propagande émette sur les nouveaux statuts le jugement que l'on attend de son impartialité et de ses lumières ? Non, l'impatience l'a emporté. On a foulé aux pieds toutes les convenances. Nous ignorons qui a trahi le secret d'une communication confidentielle ; mais afin de jeter un nouvel aliment à la polémique, afin de produire en Irlande un mouvement hostile aux propositions soumises à Rome, on a glissé dans les colonnes du *Tablet* les statuts sur lesquels la Congrégation de la Propagande doit donner son avis. Pour mettre en lumière la bonne foi qui a inspiré la communication faite au journal de Londres, nous ajouterons que la lettre de lord Clarendon publiée par ce journal n'a jamais été écrite à l'archevêque de Dublin, comme on le prétend. Cette lettre a été adressée au vénérable archevêque qui a été chargé de présenter au Pape les nouveaux statuts des collèges. Mais on a cru être très habile de chercher à faire croire à l'Irlande que l'archevêque de Dublin complète avec le vicaire pour favoriser les vues du Gouvernement, et cela en dépit de la défense portée dans le rescrit sur les collèges ! C'est un moyen de dépopulariser, à l'aide d'un mensonge, le doyen de l'épiscopat irlandais, à qui l'on a souvent reproché, à tort ou à raison, trop de condescendance pour le pouvoir.

Les évêques d'Irlande ont été fidèles au conseil que l'on donnait le rescrit de la Propagande, ce ne pas se mettre en rapport avec le Gouvernement pour obtenir l'amélioration des règlements relatifs aux collèges. Le prélat chargé des communications de l'Angleterre auquel s'adresse la lettre de lord Clarendon n'appartient pas à l'épiscopat d'Irlande ; il semblait désigné, par sa position spéciale, à servir d'intermédiaire impartial pour mettre fin à de regrettables divisions.

Puisque les propositions du gouvernement anglais sont devenues publiques, nous ne pouvons nous empêcher de nous occuper avec la réserve que nous commande l'état de la question ; mais déjà nous croyons nous apercevoir que le but que l'on attendait de leur publication prématurée sera marqué loin de ranimer l'opposition, cette publication la désarmera. Si le gouvernement anglais, dans l'impossibilité de s'y soustraire, se rend enfin aux instances de l'épiscopat irlandais, s'il offre à l'autorité ecclésiastique les moyens d'adoucir la religion et la moralité des étudiants de toutes les garanties qu'elle avait en droit d'exiger, nous nous féliciterons de ce résultat. Le mérite de l'œuvre obtenu reviendra à l'épiscopat d'Irlande et au Saint-Siège qui le premier par ses instances et le second par son blâme, seront parvenus à triompher du mauvais vouloir ou de l'aveuglement du ministère anglais. Si les nouvelles propositions de l'Angleterre sont de nature à satisfaire le Saint-Siège, pourquoi n'en serions-nous pas contents ?

L'ESPAGNE.

L'heureux résultat des négociations entamées depuis si long-temps avec le gouvernement espagnol, et suivies avec tant de zèle et de sagesse à travers mille difficultés, par Mgr Brunelli, envoyé extraordinaire du Saint-Siège, est un événement qui remplit de joie les âmes catholiques et l'Eglise d'Espagne en particulier. Il a été célébré à Madrid et dans tous les lieux du royaume par un *Te Deum* solennel.

Mgr Brunelli, qui prend désormais le titre de nonce apostolique, a présenté à la reine les lettres pontificales qui l'accréditent en cette qualité auprès d'elle. Voici le discours qu'il a prononcé dans cette circonstance mémorable.

« Madame, après les tristes vicissitudes qui ont affligé pendant si long-temps le catholicisme Espagnol : après un intervalle de plus d'une année depuis que, sous les auspices de Votre Majesté, je remplis dans la capitale de ces vastes domaines la haute mission qui m'a été confiée par le Patriarche suprême et le père commun des fidèles, afin d'adoucir les maux faits à l'Eglise pendant les déplorables temps qui se sont écoulés, il m'est permis aujourd'hui de me présenter devant Votre Majesté pour déposer dans ses augustes mains les lettres pontificales qui me revêtent du haut caractère de nonce du Pape. Au milieu des graves devoirs de ma mission, c'est pour moi une bien douce consolation que celle d'être envoyé près d'une nation si généreuse, si noble, si fermement attachée à la religion pure et sainte de ses pères. Je prouve aussi une grande confiance en me trouvant près d'un trône, sur lequel ont régné tant de monarques aussi célèbres par l'éclat et la grandeur de leurs entreprises que par leur zèle magnanime pour propager le christianisme, maintenir et défendre les dogmes, le culte et les droits inviolables de l'Eglise catholique.

« Votre Majesté, voyant du haut de ce même trône réunis à ses pieds les beaux exemples de ses illustres aïeux n'a pas hésité à mettre la main à cette même œuvre qu'invoque et appelle de ses vœux ardents l'illustre nation Espagnole. Grâce à la religieuse sollicitude de Votre Majesté, les nombreuses églises privées depuis si long-temps de leurs oracles ont été remplies d'une extrême allégresse le deuil et la tristesse de leur fenestre veuve. En vertu de ses royales ordonnances, les vénérables prérogatives de l'autorité et la juridiction ecclésiastique se trouvent maintenant sauvées, et le libre exercice du ministère épiscopal garanti. Votre Majesté, regrettant amèrement le déplorable abandon dans lequel les circonstances publiques ont réduit le culte et le clergé, a honoré de son bienveillant accueil les respectueuses pétitions que nombre de fois je lui ai soumises par l'entremise de son gouvernement ; et, engageant ses

parole sacrée, elle se propose de rétablir, autant qu'il lui sera possible, la... et ses ministres dans la justice et dans la concorde de sa splendeur et de son lustre primitif.

Accomplissez, Madame, par votre bonté, couronnez l'œuvre mémorable qui, conciliant à Votre Majesté l'amour, le respect et la sincère obéissance des peuples qui lui sont soumis, rendra éternelle sa gloire parmi les nations éclairées et sages, formera le plus précieux ornement du royal diadème qui ceint son noble front, et sera le plus ferme appui du sceptre qu'elle tient dans sa puissante main.

Quant à vous, Monsieur le Nonce, qui depuis plus d'un an employez le zèle et la sagesse les plus recommandables pour contribuer au règlement des différends qui, dès aujourd'hui, doivent être regardés comme terminés, je vous assure que j'ai la plus complète satisfaction de voir couronnés de succès vos nobles efforts, en déployant à un tour le caractère éminent dont vous êtes investi, et je me félicite de ce que les intérêts de l'Eglise ne pourront rencontrer en vous qu'un représentant aussi habile qu'éclairé.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 15 SEPTEMBRE 1918.

AU PUBLIC.

Les Melanges Religieux commencent aujourd'hui leur douzième volume. L'encouragement, qu'ils ont reçu des Messieurs du Clergé et du public en général, nous a porté à en augmenter le format et à leur donner plus d'actualité, en joignant aux matières religieuses les matières politiques. Ce changement, (qui strictement parlant n'en était pas un, puisque les Melanges ont toujours été religieux et politiques), ce changement nous a attiré bien des adhésions et quelques reproches. Ces reproches, nous croyons sincèrement que nous ne les méritons pas; et notre conviction en ce sens augmente tous les jours, depuis que les adhésions augmentent aussi; et que plusieurs de ceux qui nous blâmaient d'abord, ont été forcés de reconnaître qu'ils avaient tort.

Nous ne faisons pas de promesses pour les temps à venir; nous craignons de tromper l'attente de nos lecteurs, et de manquer malgré nous à notre parole.

Néanmoins nous avons la confiance que, malgré le désastre que nous avons subi dernièrement, nous serons en état durant l'année de donner à nos lecteurs plus que nous ne sommes strictement obligés, et parlés d'espérer une continuation de l'encouragement public.

Cela dit, nous offrons de nouveau nos remerciements au public qui nous encourage, et nous nous mettons encore à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, car nos efforts sont consciencieux et le fruit de nos convictions.

COLLEGE DE NICOLET.

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernière feuille, le Collège de Nicolet vient de recevoir une Corporation interne. Ce Collège est déjà avantageusement connu du public, et les nouveaux arrangements doivent donner aux amis de l'éducation une nouvelle confiance et les porter à rencontrer cette utile maison d'enseignement.

D'après le programme des Etudes, nous voyons que le cours se composera de neuf classes, à commencer par une école d'Anglais et Français, et à finir par l'étude des hautes branches de la philosophie (Logique, Métaphysique, Morale, Géométrie, Géologie, Astronomie).

C'est avec un vrai plaisir que nous apprenons que l'Histoire ne s'y enseignera point par livres, mais par un cours de lectures. Cette méthode est, nul doute, la meilleure et la seule praticable.

Les Directeurs enseigneront encore, si les élèves le désirent, le dessin linéaire, la musique, la Phonographie (excellente chose).

En somme, nous croyons que l'éducation, que l'on recevra à Nicolet, ne le cédera pas à celle des autres collèges,

et que cette utile maison recevra le patronage du public, et produira encore des hommes capables de faire honneur à leur pays et de le servir utilement.—Les classes commencent le 19 du courant.

LES COUVENTS.

Le Spectator de Québec vient de condamner le passage suivant du Globe de Toronto: "Il y a longtemps que nous sommes d'avis, dit le Globe, que, si l'on doit de tout tolérer les couvents, ils doivent être placés sous la surveillance des magistrats, comme le sont les écoles pour les illettrés."

Nous avions d'abord résolu de passer sous silence cet article du Globe; mais comme ce passage a donné lieu à des condamnations d'un côté, et à une discussion politique de l'autre, nous ne croyons pas devoir garder le silence d'avantage.

Le Globe de Toronto, en parlant, comme il le fait des couvents ou monastères, montre évidemment qu'il ne connaît nullement les maisons religieuses dont il parle. S'il les connaissait le moins, il n'y a pas de doute qu'il changerait bientôt d'avis.

Peut-être notre confrère ne nous croit pas; mais qu'il se souvienne que nous avons au milieu de nous des messieurs protestants (et en grand nombre) qui envoient leurs filles dans nos couvents, pour les y faire instruire. Or, si ces maisons religieuses avaient besoin d'être inspectées par les magistrats, est-il croyable que des protestants leur confieraient l'éducation de leurs enfants? Que notre confrère nous réponde. Nous allons plus loin, et nous disons à notre confrère de se rappeler qu'il y a même des protestants haut placés (de la ville même de Toronto) qui font à l'égard des couvents ce que nous venons de dire; ils y envoient leurs enfants.

Notre confrère paraît croire que nos couvents sont des espèces de prisons, dans lesquelles les religieuses sont gardées de force; qu'il se trompe.

Nos couvents ne sont nullement des lieux de réclusion forcée. Ils ne sont que des lieux de retraite, où de pieuses filles, qui craignent le monde, se mettent sous une même règle et vivent comme une même famille. Quel mal y a-t-il à cela?

Est-ce que nous n'avons pas le droit d'association? Si nous pouvons nous unir pour une affaire de commerce ou pour atteindre un but politique, est-ce que nous n'avons pas le droit de nous associer pour ensemble servir Dieu et tâcher de faire notre salut? Par exemple, est-ce que notre confrère du Globe, ne pourrait pas s'unir à notre confrère du Witness et tous les deux à nous, pour former un monastère de religieux? Si nous ne troublons pas la paix publique, si nous ne conspirons point, qui nous empêcherait d'en agir ainsi?

Mais notre confrère prétend que les religieuses sont des prisonnières, et pourtant s'il avait pris quelques informations auprès des catholiques, il aurait su le contraire. Il aurait appris que devant les lois humaines les religieuses sont toujours libres de quitter leurs couvents et de s'en aller dans le monde. C'est si bien le cas, que l'histoire nous présente plusieurs faits à l'appui.

Notre confrère aura sans doute confondu la loi humaine avec la loi divine, et voilà pourquoi il parle comme il le fait. Qu'il sache donc qu'il se trompe étrangement. Qu'une religieuse en effet demande qu'on lui ouvre les portes de son couvent, la supérieure lui répondra: "Si c'est au nom des lois humaines que vous le demandez, voici que les portes vous sont ouvertes; si c'est au nom des lois divines, je vous défends de quitter le monastère."

Certainement nous ne nous serions pas attendus de la part de notre confrère à une pareille attaque contre les maisons religieuses des catholiques; cette attaque n'est pas méritée. Il faut nécessairement que notre confrère ait en tout à coup une furieuse envie de se faire un champion du fanatisme. Nous espérons cependant qu'il reconnaîtra bientôt qu'avant de condamner ainsi nos maisons religieuses, il eût dû se consulter et étudier la question; car à coup sûr, il ne l'a pas fait en cette circonstance.

M. W. L. MACKENZIE.

La lettre, que M. W. L. MacKenzie a adressée à la Tribune de New-York, paraît avoir été amenée par la publication d'un ouvrage de M. MacKenzie et des difficultés nombreuses qui en ont été la suite.

M. MacKenzie s'exprime en termes très clairs à l'égard de sa conduite passée, et à l'égard du Canada et des Etats-Unis. Il est aujourd'hui parmi nous des hommes que M. MacKenzie hait du fond de son cœur, et que le souvenir de ses souffrances et de celles de ses concitoyens du Haut-Canada porte à mépriser et haïr encore, bien que la cause de cette haine remonte à plus de dix ans en arrière. Nous respectons les malheurs de l'exil et ne transcrivons pas ici des extraits qui portent sur ces parties. Seulement nous sommes portés à croire que M. MacKenzie, qui a su être assez clairvoyant pour ne pas s'enthousiasmer outre mesure des institutions républicaines des Etats-Unis, depuis qu'il est plus à même de les étudier, viendra aussi plus tard à reconnaître chez ceux qu'il méprise et hait, des qualités qui doivent les rendre moins méprisables à ses yeux, et que tout en n'oubliant pas ses malheurs, il mettra en pratique à leur égard le précepte qu'il se lui-même si à propos: "Aimez-vous les uns les autres."

Quant aux Etats-Unis, M. MacKenzie n'en est plus coiffé comme autrefois: "Depuis 1802, dit-il, des territoires d'une étendue à peine concevable, ont été unis aux terres de l'Union; tous pour augmenter le domaine des souffrances humaines et du crime héréditaire (l'esclavage), et pour donner le droit aux despotes de l'Europe de pointer du doigt et avec mépris l'hyocrisie de la démocratie en Amérique, et de demander à leurs serfs: "Est-ce là le changement que vous cherchez?—ont-ils les institutions libres et tant vantées, qu'on dit être basées sur les commandements de celui qui dit à ses humbles serviteurs: "Voici que je vous donne un nouveau commandement: aimez-vous les uns les autres."—Plus loin M. MacKenzie ajoute encore:

"Le progrès américain a ajouté mille millions d'acres de terre au vaste domaine du maître d'esclaves, quadruplé le nombre des esclaves, et fait d'un tiers du Maine libre

une colonie britannique..... Les Français sont une race aussi honnête et affable qu'aucune autre du globe. Bien que 500 jeunes gens sur 1000 en France soient complètement ignorants et sans éducation, néanmoins c'est un si bon peuple qu'il y a très peu de crimes en France; mais les citoyens de cette Union n'erront point par ignorance. S'ils n'ont pas servi du plus brillant exemple du gouvernement populaire, il n'en faut certainement pas chercher la cause dans le manque de savoir. Le parti sans principes, voilà le malheur du pays; et comme l'a dit avec vérité le juge McLean de l'Ohio: On est aveugle aux enseignements de l'histoire, de supposer qu'il puisse y avoir une longue durée pour un gouvernement libre, qui, avec toute son influence, fait appel aux plus basses passions de notre nature."

Voilà ce que pense actuellement des Etats-Unis M. MacKenzie, qui en 1837 ne désirait, au dire de tous les journaux du temps, que l'annexion de notre pays à la république voisine. Il paraît qu'il a suffi à M. MacKenzie de demeurer quelques temps aux Etats-Unis pour se convaincre que ce n'est pas un lieu désirable, et que c'est un gouvernement des plus corrompus. Aussi, tous ses desirs semblent-ils de revenir en Canada, comme il le dit dans le passage suivant:

"Le Dr. Robert Nelson ne demande pas d'amnistie pour moi; quant à moi, je demande le pardon et suis prêt à pardonner (I crave a complete forgiveness, and am ready to forgive). Mon cœur (pourquoi le nierais-je?) ne tient pas à ce pays (E. U.) comme il y tenait il y a bien longtemps, quand je rêvais que ses chefs composaient l'avant-garde de la liberté humaine. Bien des années d'une observation soignée m'ont amené à la conclusion que, bien que nous eussions des raisons suffisantes de nous révolter, nous eussions par le succès mis au pouvoir dans le Haut-Canada ces mêmes ennemis qui ont si longtemps ruiné sa prospérité."

Quant au Canada, M. MacKenzie en parle en termes non équivoques. Le système actuel du gouvernement ne lui plaît pas; c'est du replâtrage, selon lui. On reconnaît ici que le chef de l'insurrection dans le Haut-Canada s'accorde parfaitement sur ce point avec quelques individus du Bas-Canada.

Relativement à l'annexion du Canada aux E. U., M. MacKenzie n'en veut pas, parce que, dit-il, j'ai l'expérience que l'Union ne suppose pas nécessairement aux E. U. des droits égaux. D'ailleurs, dit M. MacKenzie, "on dit que le gouvernement du Canada est responsable au peuple. C'est le cas dans le sens dans lequel le peuple de cet état (N. Y.) élit ses gouverneurs et présidents.... C'est là de la responsabilité républicaine, et les institutions électives des colonies sont à peu près aussi parfaites. Cependant l'éducation, telle qu'elle est, fait des progrès en Canada; et je serais chagrin, très chagrin en vérité, de voir les colonies du Nord devenir des trappes à hommes, comme les Etats du nord, pour saisir les Africains amis de la liberté et dont les pères ont été volés par des chrétiens, et les renvoyer à cette Virginie, esclave dès sa naissance; ou bien encore de voir les taxes, prélevées sur les produits du Canada, être envoyées à Washington, et être employées à payer les frais d'invasion d'une "sœur républicaine, ou être mises à la disposition d'encouragements comme celui qui a ordonné les dépenses de l'Union de 1846 à 1847."

Comme il est facile de le voir, M. MacKenzie est loin de vouloir pour notre pays une union avec les Etats-Unis, et son opinion sur ce point doit valoir quelque chose, quand on sait qu'il a toujours été, avant son séjour aux Etats-Unis, un ardent admirateur de nos voisins du sud et un ami de tout projet tendant à nous annexer aux Américains. Cette opinion de M. MacKenzie, nous la recommandons spécialement à l'attention du public et surtout de ceux qui se font encore une idée exagérée de l'avantage pour nous d'une semblable annexion. Ce n'est pas à dire pour cela cependant que nous adoptions en tous points la manière de voir de M. MacKenzie en cette matière.

Nous terminons nos remarques sur la lettre de M. MacKenzie par le passage suivant qui forme la dernière partie de sa lettre:

"Un grand nombre de Journalistes paraissent désireux de perstister au public qu'en 1837 j'ai joué en Canada le rôle d'un lâche. Il peut bien se faire qu'il en ait été ainsi..... Bien que fortement attaché à une liberté rationnelle, et bien que haïssant l'oppression et les oppresseurs, je parlois je serais bien peu porté en 1848 à jouer encore le rôle que j'ai joué [si par] à la satisfaction du Courrier et Enquirer] il y a onze ans, quand même je serais sûr du succès."

Ce dernier extrait, ne demandant pas de commentaires de notre part, nous n'en ferons pas. Quant au rappel de M. MacKenzie au Canada, nous ne nous prononçons pas à ce sujet. C'est au gouvernement à voir s'il serait expédient de le prononcer dans le moment actuel.

LES ROIS REVIENTRAIENT-ILS?

Les dernières nouvelles de France ne sont pas rassurantes pour la paix de ce beau et malheureux pays. Il paraîtrait que la France était encore sur le point de subir une commotion politique, et que Paris devait encore être le théâtre d'événements, peut-être aussi sanglants que l'attentat de juin. Voici ce que dit à ce sujet M. Frédéric Gaillardet, qui, étant sur les lieux, est en état de juger de la situation. Cet extrait est emprunté au Courrier des Etats-Unis.

"Les bruits de conspiration ont trouvé une sorte de crédit moral dans le progrès rapide que semble faire la cause de la royauté si l'on en croit le National, le Siècle, la Reforme, et quelques autres journaux, qui se sont vivement prononcés après de cette réaction de l'opinion, et ont consacré divers articles à la combattre. Cette disposition des esprits n'est que trop réelle. Elle a eu sa cause dans le désordre, la ruine et les déceptions de toute nature qui a produits jusqu'à ce jour nos malheureux essais de gouvernement républicain. Aux yeux des gens qui ne jugent les choses que sur les résultats, cet essai n'a encore valu à la France que l'impitoyable de 100 et la guerre civile. Aussi ne veulent-ils pas la pousser plus loin, et, chose remarquable, ce n'est pas seulement à la royauté de la famille d'Orléans qu'ils reviennent d'un bond, c'est à celle d'Henri V, c'est-à-dire à la légitimité: "La faiblesse et la perte de la famille de Louis Philippe, disent-ils viennent de ce qu'elle avait pour origine une révolution et le principe moral de la souveraineté populaire. Ce principe la dominait, l'écrasait, en mettant la logique du côté de ceux qui voulaient le contraindre à céder à toutes les nécessités de son origine, à toutes les volontés du peuple. Aucune tranquillité, aucune force, aucun trône n'est possible sur une pareille base. Donc, s'il nous est démontré qu'il nous faut

revenir à la royauté, donnons-lui, cette fois, ses véritables fondements, ceux de la légitimité. En restaurant ce droit, qui n'est autre que celui de l'hérédité sur lequel reposent partout la famille et la propriété, nous rendons à ces dernières les états dont elles ont si grand besoin, et nous leur avons enlevés nous mêmes sans nous en douter. Si c'est absurde d'hériter d'un trône il l'est pareillement d'hériter des biens gagnés par ses ancêtres. La légitimité est un droit qui a sa raison dans la tradition, qui remonte aux premiers âges du monde, comme la religion; et qui est, comme elle, au-dessus de toute discussion. Un gouvernement dont l'autorité a une pareille constitution, est le seul système social qui ait un droit de résistance aux égarements populaires. Démocratisons-le autant que l'exigeront les lumières, soumettons ses agents à une responsabilité sérieuse; mais si nous pouvons atteindre le prêtre, respectons l'autel. Le bruit s'est répandu que, par suite du retour d'un grand nombre d'étrangers éminents à ces idées de réorganisation politique, que je vous transmets sans vouloir les juger ici, un rapprochement avait eu lieu entre les branches aînée et cadette de la famille des Bourbons, et qu'elles avaient résolu d'unir leurs efforts pour replacer le duc de Bordeaux sur le trône de ses pères, à la condition par lui d'adopter le jeune comte de Paris pour son héritier direct et immédiat, lors même que le duc de Bordeaux viendrait à avoir des enfants mâles, issus de son union, qui jusqu'à présent a été stérile. J'ai peine à croire que le duc de Bordeaux ait consenti à une pareille exhérédation de sa descendance, exhérédation qui serait entachée de nullité légale, s'il lui survient un enfant mâle, et qui serait inutile, s'il ne lui en survient pas; car, dans ce cas, le jeune comte de Paris serait de droit et légitimement héritier de son trône. Mais, si j'en crois une personne récemment arrivée d'Angleterre, où elle a vécu dans l'intimité de la famille d'Orléans, la négociation est réelle et le rapprochement accompli. Seulement, les deux familles ont résolu d'attendre les événements, sans rien faire pour en précipiter le cours. Elles se gardent de conspirer, ne voulant rien devoir qu'à la spontanéité de la France, et pensant que les faits conspireront assez en leur faveur.

NOS ECHANGES.

Quelques uns de nos confrères, qui échangent avec nous, paraissent de moins en moins scrupuleux. Ils semblent se conduire d'après la maxime favorite de M. Alexandre Dumas, qui dit: "Je prends mon bien où je le trouve." Alexandre Dumas aurait dû se souvenir que ce n'était pas son bien, et qu'il ne lui était pas permis de faire autre chose que de l'emprunter.

LE CHOLERA.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre les rapports qui circulent en ville relativement au choléra. Il est bien vrai qu'aux dernières dates le choléra s'était avancé jusqu'au cœur de l'Allemagne, et l'on ajoutait qu'il y en avait eu un cas à Londres. Mais il ne paraît nullement vrai qu'il se soit déclaré à New-York, comme quelques personnes l'ont prétendu. Il est fort probable que nous recevrons sa visite au printemps, mais il ne l'est pas autant que nous devons en être gratifiés cet automne. Au reste, le meilleur moyen de se prémunir contre ce terrible fléau, c'est de tenir nos villes dans un grand état de propreté, aussi bien que nos maisons, nos cours, etc. En général, les endroits où règne la propreté, souffrent peu des atteintes du choléra.

Nous voyons que les correspondants du Witness, ainsi que ce dernier journal lui-même, sont fort en peine du salut spirituel de la France. Ils proposent d'y envoyer des missionnaires protestants, afin de l'éclairer. "Car, disent-ils, tous les maux et tous les troubles de la France viennent de ce qu'elle n'est pas protestante!" Belle logique que celle-là! Nous laissons nos lecteurs juger du raisonnement et ne citons ce fait que pour montrer comment parlent et agissent nos adversaires religieux.

Nous accusons réception avec remerciements des nos, 10e, 11e et 12e livraisons du répertoire national de M. Huston. La 12e livraison contient une table générale des matières du premier volume, ainsi qu'une préface à placer en tête du volume qui se trouve ainsi complet. La dernière pièce de ce volume porte la date de 1837. Nous n'entreprendrons pas de donner une idée des différents morceaux que renferment ces 4 dernières livraisons; ce serait par trop long et ça n'aurait qu'une bien faible utilité. Seulement nous répéterons ce que nous avons déjà dit; que toutes les familles canadiennes devraient posséder un exemplaire de ce répertoire. C'est le seul moyen d'encourager d'autres Canadiens à imiter M. Huston, et à continuer ce recueil de la poésie et prose canadiennes.—On s'abonne chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

M. l'Editeur.

J'arrive à la onzième heure, mais il vaut mieux tard que jamais. J'aurais un remords, si je n'apportais comme tant d'autres mon grain d'encens sur l'autel de l'éducation. Je ne vous parlerai point des examens de nos collèges; comme je n'ai point le don d'ubiquité et que ces examens ont eu lieu presque partout en même temps je n'ai pu en rien savoir que par les papiers publics. Le don de subtilité n'aurait été nécessaire pour pénétrer au travers d'un voile si épais, mais il m'a été impossible d'y avoir accès, et je n'ai appris par oui dire les belles choses qui s'y passent. Je me permettrais de conseiller à ces dames dans leur intérêt et dans celui du public de suivre le proverbe latin devenu français à force d'être répété:

Si fueris Romæ, Romano vivito mris;

Si fueris alibi, vivito sicut ibi.

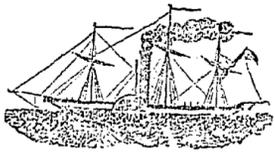
Forc'e m'a donc été de me rabattre sur les couvents de nos bonnes sœurs de la congrégation que je n'avais pas visités depuis plusieurs années. Aussi, excuse mon ignorance je regardais comme exagérés les éloges que l'on faisait de tous ces couvents; je regardais tous ces couvents comme un nombre de ces étourdis qui s'adaptent à tous les sermons. Mais quelle a été ma surprise et ma joie, de voir partout les matières apprises comprises, analysées et d'une manière, on peut dire presque parfaite. Je revenais donc de mes tournées, le cœur joyeux et satisfait, et les mains endolories des applaudissements que j'avais donnés à toutes les choses que j'avais vues et entendues; je croyais me reposer jusqu'à l'année prochaine. Mais un de mes amis amateur d'examen comme moi vient m'avertir qu'il y en avait un à la Pointe aux Trembles. La P. aux T. me dis-je va pour la P. aux T. mais qu'y irai-je? Je pars pourtant malgré ma répugnance et une pluie battante. J'arrive et quelle est mon étonnement! cette école qui en 1842 comptait à peine 15 pensionnaires et à peu près autant d'externes est maintenant

composée de près de 60 pensionnaires et d'autant d'externes. On me donne le programme, j'interroge serré, je vous assure sur tout la grammaire, impossible d'embarasser ces enfants sur les règles les plus difficiles des participes passés. On passe les compositions, je m'en compare sans cérémonie, et au lieu de fautes je trouve dans les lettres de ces jeunes personnes, du style mais du style qu'on n'aurait pas en étudiant de Belles lettres et de rhétorique. Aussi me mis-je à applaudir comme un forcené, malgré les murmures de mes mains qui n'en pouvaient mais. Les autres branches d'éducation virent à leur tour. Anglais, philosophie naturelle, géographie, un épistolaire, rhétorique, arithmétique, drames, ouvrages à Paiguille, musique, dessin, chacun eut de quoi s'en donner à cœur joie. A mon retour, je me demandais pourquoi cette institution n'est-elle pas plus connue, je n'en ai jamais vu un mot sur les papiers publics je me rappelai aussitôt ce vers du poète... Le mérite se cache il faut aller chercher. Honneur donc et succès à nos hommes sçavans de la Paux T. que je visiterai certainement l'année prochaine.

ALEXIS JÉROME.

Montréal 6 septembre. 1848.

ARRIVEE DU STEAMER.



EUROPA.

Le steamer Europa est arrivé hier matin à 8 heures à New-York, avec des nouvelles de Liverpool jusqu'au 2. Voici le 1er bulletin des nouvelles emprunté à la Minerve. FRANCE.—Quatre journaux ont été supprimés. On s'attend à la suppression de plusieurs autres encore. Les journaux ont présenté un protesté énergique contre cette censure. On parle généralement d'une insurrection prochaine. Les plus grandes précautions militaires sont prises. Une majorité nombreuse a décidé qu'il y avait lieu à poursuivre Causidière et Louis Blanc, pour la part qu'ils ont prise à l'insurrection de Juin; tous les deux sont en fuite. Louis Blanc est en Angleterre. On ne sait pas où Causidière est passé. Des ordres ont été donnés pour renforcer l'armée des Alpes de 70,000 hommes. Quatre mille hommes de troupes ont été embarqués dans des vaisseaux de guerre. RUSSIE.—Le gouvernement a pris la détermination de faire stationner en Pologne 250,000 hommes de troupes pendant l'hiver. Marchés.—La farine et les grains ont éprouvé une baisse.—Le blé américain est à 8s ou 9s par 70 lbs et la fleur de l'Ouest et du Canada à 33s et 34s; on a peine à obtenir ce dernier prix.

SECOND BULLETIN.

Un second bulletin, transmis hier par le télégraphe à 7 heures du soir, nous fournit les quelques détails que voici: A Londres et à Liverpool, on continue le procès des chartistes; 5 d'entre eux ont été trouvés coupables à Londres, et condamnés à deux ans de prison.—L'Irlande est tranquille et l'on continue à croire que les patates vont y manquer totalement.—En Allemagne, l'Assemblée de Francfort est à l'œuvre de la constitution; elle en a adopté quelques articles qui garantissent la liberté de religion et de culte public.—A Vienne, il y a eu le 23 août une collision sérieuse entre les ouvriers et la garde nationale.—Dans le Schleswig, il vient d'être conclu un armistice de 6 mois entre le Danemark et la Prusse, par l'entremise des agents de la France et de l'Angleterre.—A Berlin, on a découvert une conspiration dont le but était le renversement du gouvernement. Les chefs démocrates avaient fourni des armes à 1000 hommes, et le gouvernement n'avait pas pris de mesures pour les arrêter.—Une commission spéciale s'est réunie le 20 septembre à Clonmel pour faire le procès de MM. O'Brien, Meagher, Layne, Duffy, O'Donoghue, etc. On continue à faire des arrestations en Irlande.

Plusieurs articles éditoriaux et autres sont inévitablement remis faute de place.

FAITS DIVERS

EXHIBITION D'HORTICULTURE.—Mercredi après midi, à eu lieu à Montréal, l'exhibition annuelle de la société d'horticulture de Montréal, dans les magnifiques jardins de M. Torrance, sur le chemin St. Antoine. Cette exhibition a été des plus brillantes, et beaucoup plus considérable que celle des années passées. LL. EE. lord et lady Elgin sont allées à l'exhibition vers trois heures, et en ont paru très satisfaites. Le corps de musique du 19e régiment était présent et ajoutait beaucoup à la fête par ses harmonieux accords. Enfin la foule, qui depuis une heure jusqu'à six n'a cessé d'envahir les jardins, semblait charmée de l'exhibition. C'est un témoignage de l'intérêt croissant parmi nous pour tout ce qui peut contribuer à l'avancement et à l'honneur de notre pays. RUMOURS.—Les journaux conservateurs disent que le Dr. Boutillier va succéder à M. Sullivan (Ce bruit ne paraît pas fondé). Ils ajoutent que M. Bristow va remplacer M. Furquand dans le bureau du receveur général (c'est là un bruit qui a plus de probabilité). Il y a bien d'autres bruits qui circulent, mais ils sont si peu croyables, que nous nous abstiendons de les rapporter. TEMPÉRANCE.—L'Ordre indépendant des Réchabites de cette ville vient d'adresser une lettre de félicitation à M. Miniquy sur le succès qu'il a eu jusqu'ici dans sa croisade contre l'intempérance. TEMPÉRATURE.—Depuis hier matin, nous n'avons cessé d'avoir de la pluie, qui tombe encore en abondance. Cette pluie fera nécessairement beaucoup de mal aux produits de la terre. Le temps est froid, et dans plusieurs maisons on est mis à chauffer les poêles. COUP DE POIGNARD.—Le Mercury de Québec rapporte un samedi un nommé Sasseville, passant devant la boutique d'un homme du nom de Noël, marchand de viandes, a été frappé par ce dernier d'un coup de couteau. Il paraît que blessure n'est pas mortelle. NAUFRAGE.—Le Morning Courier annonce que la bergé Scotland a coulé bas lundi dernier à l'entrée du canal Beaulieu dans 10 pieds d'eau. Elle avait à son bord 20 charge de 8000 minots de blé.

WETHERALL.—Le Capt. Wetherall, dit le Herald va être nommé Aide-de-Camp du général Rowen qui remplace Sir R. Armstrong dans le commandement des forces à Kingston. CUIVRE.—Nous voyons par le News du Lac Supérieur qu'il y a eu jusqu'au 18 Août 1,362,000 livres de cuivre expédiées des mines du Lac Supérieur. PÊCHERIES.—Nous voyons par les Journaux d'en bas que les pêcheries rapportent beaucoup cette année, et que les pêcheurs paraissent parfaitement satisfaits. CE QU'EST UN JOURNAL OFFICIEL.—Le Pilot ou tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel d'un gouvernement que lorsqu'il est nommé par le Moniteur parliamen, il ne publie précisément que ce qu'il lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le Globe ne tombe assurément pas dans cette catégorie. Journal de Québec.

ENFUTE.—Le 29 août, il y a eu à Halifax une émeute. Un meurtre ayant été commis dans une maison de renommée assez peu désirable, une population de 6000 à 7000 personnes s'assembla, mit le feu à la maison et ne voulut pas laisser les pompiers tenter de l'éteindre; en sorte que tout l'édifice fut consumé. C'est une application plus ou moins étendue de la loi de Lynch.

FRANCOIS.—Le 3 du courant, l'évêque de Pittsburg a posé la première pierre d'un monastère de Franciscains, près la ville de Loreto. Cette ville est toute peuplée de catholiques, qui en occupent aussi tous les environs.

EGLISE.—Le 23 août, Mgr. de Pittsburg a posé la première pierre d'une nouvelle église à Ellensburg, comté de Cambria.

VIVE L'ÉGALITÉ!!—A Boston, ces jours derniers, un homme de couleur entre chez un apothicaire, et demande un verre de soda. L'apothicaire refuse, parce que, dit-il, ses pratiques ont objection à ce qu'il vende du soda à des nègres.

VANCOUVER.—Les dernières nouvelles de l'Angleterre nous portent à croire que le gouvernement anglais va accorder l'île de Vancouver à la compagnie de la Baie d'Hudson.

A QUI PARLERA PLUS VITE.—Le Chronotype de Boston dit que M. Webster, dans ses discours, prononce de 80 à 110 mots par minute. M. Guerit Smith de 70 à 90, le Dr. Tyng de 120 à 140, M. Butts de 100 à 120, M. H. Clay de 130 à 140, M. Calhoun de 160 à 200.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Vendredi dernier, vers 10 heures du soir, il y a eu à New-York, Brooklyn, etc., un tremblement de terre qui a duré près d'une minute. La secousse a été très-forte, cependant il ne paraît pas qu'il y ait eu de grands dommages ni de vies perdues.

EGLISE BRULÉE.—A Boston, l'église catholique desservie par M. Fitzsimmons, a été entièrement détruite par le feu ces jours derniers. On ne sait pas au juste comment le feu a pris, mais on paraît croire que c'est le fait d'un incendiaire! Cette église avait environ 50 ans d'existence; elle avait coûté \$75000. On ne dit pas si elle était assurée.

FRAPPE, MAIS JUSTE CE QU'IL FAUT.—Le 7 septembre à Alexandrie, E. U. une dame Paterson était en train de corriger son petit garçon; mais malheureusement le premier coup qu'il reçut fut sur la tempe, et il tomba mort. On peut se faire une idée de la désolation de la mère! C'est le Herald de N.-Y. qui raconte ce fait.

BARBADES.—Nous voyons par le Morning Chronicle de Québec que S. R. sir W. Colebrooke, ci-devant gouverneur du Nouveau Brunswick, est nommé gouverneur général des Indes Orientales. S. E. s'est embarqué le 16 août pour se rendre à la Barbades.

FEU.—A Pottsville, Pennsylvanie, il y a eu un grand incendie; la perte est évaluée à \$100000.

OURAGAN.—Les Indes Orientales ont été visitées dernièrement par un terrible ouragan. A St. Christophe, la plupart des maisons et des vaisseaux sont à bas; plusieurs vaisseaux ont coulé bas. A Antigua, beaucoup d'habitations ont été renversées; les plantations sont toutes brisées et ravagées. Cinq églises ont été démolies et grand nombre de personnes ont péri. Ces faits s'expliquent encore mieux quand on sait que, dans le même temps que l'ouragan sévissait, un tremblement de terre terrible faisait ressentir ses effets désastreux.

SÉCHÉRESSE.—Aux Etats-Unis, dans les Etats du Centre une grande sécheresse se fait sentir. Depuis six semaines il n'est pas tombé de pluie. En sorte que les récoltes souffrent, le blé d'Inde par exemple, qui est presque perdu. Les cultivateurs ne peuvent pas non plus semer leur blé d'automne, et si cette sécheresse continue, la récolte de l'année prochaine en souffrira beaucoup.

LORD J. RUSSELL.—On disait que Lord John Russell visiterait prochainement l'Irlande.

EVÊQUES D'ANGLETERRE.—Le Tablet de Londres dit qu'il était dans l'erreur en annonçant que le T. R. Brindle devait être évêque dans l'ouest. Il ajoute que M. Handren succède à Mgr. Ullathorne, et M. Hogarth à feu Mgr. Riddell. Le T. R. Ullathorne, arrivé de Rome le 8 août, doit être fait évêque de Birmingham.

CONVERSION.—Le dimanche, 6 août, M. Samuel Weston de Pallatine, âgé de 96 ans, a fait abjuration du protestantisme, et après avoir fait profession de la foi catholique, a reçu l'Eucharistie des mains de T. R. Thomas Mahony, dans la chapelle de Templegraden.

O'GORMAN.—Il paraît qu'O'Gorman a failli être pris par la police à Dublin. Il était à bord d'un steamer, et la police qui en avait été informée, était rangée sur deux lignes sur le quai, en sorte que les passagers passant au milieu d'elle, O'Gorman devait nécessairement être pris. Mais le chef irlandais s'était déguisé en vieille femme qui avait bien de la peine à marcher, et c'est le chef même de la police, M. Little, qui aida à la "vieille dame" à débarquer, et contribua sans le savoir à la fuite d'O'Gorman.

O'BRIEN ET MEAGHER.—O'Brien est, dit-on, en parfaite santé; il voit son épouse tous les jours, et les avocats qui auront bientôt à le défendre! Pour Meagher, il était attaqué du typhus et l'on craignait pour sa vie.

CONVERSIONS.—Le Standard de Liverpool annonce la conversion à l'église catholique de deux ministres protestants de Sydney; ce sont MM. Seabee et Mackinson.

LE ROI DE NAPLES.—On disait aux dernières dates que le Roi de Naples proposait à la Sicile; 1° l'indépendance de la Sicile qui serait un Royaume sous le sceptre de son second fils; 2° la constitution de 1812 telle que modifiée par les Siciliens; 3° une alliance offensive et défensive; 4° un traité libéral de commerce et de navigation. On s'attendait que de pareilles propositions ne conviendraient pas à la Sicile.

LES PRINCESSES.—L'infante d'Espagne, dona Josepha de Bourbon, belle-sœur de la reine Isabella, qui a épousé dernièrement le seigneur Rente Gully, de la Havane, vient d'arriver à Pajá avec sa suite et son mari. Il est donc faux qu'elle ait abandonné ce dernier. Les pauvres femmes de la Cour, tant calomniées, ont quelquefois plus de cœur et de désintéressement que certaines femmes de théâtre ou de complot les véritables princesses d'aujourd'hui. F. GAILLARDET.

ANGLETERRE.—IRLANDE.—M. O'Dogherty, le premier fois en cause des journalistes félons, n'a pu être condamné, faute par le Jury d'avoir pu s'entendre sur l'accusation portée contre lui. Aussi les jurés de l'Irlande sont-ils dénoncés comme lâches et malintentionnés, le ministère public comme incapable, le gouverneur lui-même comme imprudent et ne connaissant pas sa besogne. Il faut des tribunaux d'exception, la est le mot d'ordre sur toute la ligne.

On écrit de Dublin, jendi soir: "La police surveille avec le plus grand soin toutes les personnes qui arrivent d'Amérique. Quatre Américains, dont deux habillés en matelots, ont été arrêtés ce matin, et amenés devant le commissaire de police, où ils ont subi un interrogatoire. On ne connaît pas encore la nature des charges qui pèsent contre eux.

"On a saisi à Danganran, sur un bâtiment qui venait d'entrer dans le port, 600 barils de poudre. La cargaison du navire, selon le laissez-passer, était composée de farines."

Des lettres de la frontière du Maroc, reçu par Oran rapportent que l'empereur se trouve en sérieuse détresse (c'est l'expression du correspondant) avec l'Angleterre, et en hostilité déclarée avec l'Espagne. Il s'agit, du côté de l'Angleterre, d'un conflit existant entre le pacha de Mazagan et le consul général, M. Redmen, quand à l'Espagne, le sultan redemande les îles Zafarines, et les redemande à main armée.

Un journal a annoncé que M. Lucien Murat était en ce moment en Italie, chargé d'une mission politique par le gouvernement français. Le fait est complètement inexact. M. Lucien Murat a demandé et obtenu de l'Assemblée nationale un congé pour aller régler ses affaires de famille en Italie.

On annonce que M. de Lamartine doit publier incessamment un livre intitulé: Trois mois au pouvoir.

L'Irlande est encore menacée de voir manquer la récolte des pommes de terre; dans le comté de Mayo, l'épidémie l'a complètement détruite. En même temps les expropriations vont toujours leur train. Dans le seul comté que nous venons de nommer, non moins de quatre cents petites maisons ont été rasées et leurs malheureux habitants réduits à coucher dans les champs ou au bord des routes, sans abris, sans vêtements, sans nourriture, plus semblables à des spectres ambulants qu'à des hommes.

DESTRUCTION.—La petite ville de Sermeide dont parle le général Walden dans sa proclamation aux habitants des légations, a été détruite par lui de fond en comble. Cette ville est située sur la rive droite du Pô; rien n'y était organisé pour la résistance, mais quelques coups de fusil furent tirés sur l'avant-garde autrichienne. La ville a été incendiée dit un rapport de Welden lui-même; la maison d'où les coups sont partis a été rasée au niveau du sol. Il n'y a eu de sauvé que vingt-deux femmes et deux hommes qui s'étaient enfermés dans une église.

La mémoire de saint Ignace de Loyola a été célébrée le 31 juillet, avec une grande pompe, dans les églises du Collège Romain, de Saint-André au Quirinal et du Gesù; où la fête avait été précédée de la neuvième accoutumée. Les premières, les secondes Vêpres et la Messe pontificale furent accompagnées d'une musique de choix. Plusieurs Carliniaux, Prélats et Chefs d'Ordres y offrirent l'Hostie sans tache. Pendant les deux jours, une foule immense de peuple alla visiter les cendres et les appartements d'un saint qui, dans tous ses actes, se proposa toujours la plus grande gloire de Dieu.

On sait que le gouvernement français avait laissé sortir de France 75,000 à 100,000 fusils achetés par les Italiens pour conquérir leur indépendance. Kadetzky a fait une rafle à peu près complète de ces armes.

SUISSE.—Berne a pris la résolution d'envoyer un corps de troupes de 16,000 hommes à la frontière du Tessin.

Nous apprenons de source certaine, dit le Journal du Valais, que Mgr Luquet n'est pas à la veille de revenir parmi nous, puisque les négociations qu'il avait entreprises avec le gouvernement du Valais ont été confiées à Mgr l'évêque de Bethléem, l'abbé de Saint-Maurice, récemment arrivé de Rome. On assure que le nouveau négociateur propose au nom de Saint-Siège la réunion, non pas des biens du clergé au domaine de l'Etat, mais celle de l'abbaye Saint-Maurice. Il n'y aurait plus en Valais qu'un évêque résidant six mois à Sion et six mois à l'abbaye Saint-Maurice.

Le gouvernement de Lucerne, après avoir supprimé et spolié l'abbaye de Saint-Urbain et tous les monastères qui possédaient quelques propriétés, se dispose maintenant à proscrire les Capucins, parce que ces religieux, conformément aux décrets du concile de Trente et aux instructions de l'évêque, refusent l'absolution aux magistrats qui ont voté la suppression des monastères et la confiscation de leurs propriétés. Les curés qui ont le courage d'exprimer leur réprobation de ces spoliations sacrilèges ne sont pas mieux traités. Quatre ont été déjà déposés de leurs bénéfices, et il n'est que trop probable que les autres auront le même sort.

VENISE.—On lit dans la Gazette de Bologne, sous la date de Venise, le 13 août: "Hier, le peuple a fait une grande démonstration en l'honneur des Piémontais. La flotte sarda qui était venue accompagner la flotte vénitienne, a déclaré que, n'ayant pas l'ordre, elle resterait au service de Venise. Les forts s'amusement à tirer continuellement contre les Autrichiens. Le 9, Welden est entré traversé à Padoue dans une voiture qui allait très vite. L'Assemblée a définitivement nommé le gouvernement provisoire, qui se compose de trois personnes: de Manin, Cave latis et Graziani. Les Piémontais ne partiront pas. La flotte sarda est retournée à bloquer Trieste. La chambre des députés est convoquée pour le 13, afin d'élire un nouveau gouverneur et de délibérer sur la situation."

CONVERSATION.—UN SACRISTAIN. Dites donc, suisse, c'est drôle, l'Allemand qui a un vicairie-général.

LE SUISSE. Eh bien! après! Qu'est-ce que ça a de drôle? Eh bien! la France qui a un général et un!

LE SACRISTAIN. C'est juste. Je n'y pensais pas!

MORTIER. ↑↑—La première chambre de tribunal, sous la présidence de M. Debelleyne, a rendu son jugement sur la demande en interdiction formée par Mme Mortier contre son mari. Aucun Avocat ne s'est présenté pour M. Mortier.

BRICKS.—Le ministre de la marine a fait de décider qu'un des bricks de guerre en ce moment en construction dans un des chantiers s'appellera le Châteaubriand.

NAISSANCE. Le 13, à Trois-Rivières, la dame de R. Kimber, écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGE. Le 12, à Québec, M. Ed. Dugal, à demoiselle Eléonore Bouré, fille de M. Pierre Bouré.

DECÈS. A Saint-Joseph de la Beauce, le 10, à 24 ans, Dame Cézarie-Jeanne-Euzema-Philomène Bélanger, épouse de J. O. C. Arcand, écuyer.

Le 13, à Montréal, Jos. Workman, écrivain, à 59 ans. A Québec, le 13 à l'âge de 48 ans Dame Elizabeth Shunfi, veuve de feu John P. Johnson, écuyer.

INSTITUTEUR ET INSTITUTRICE. Si l'on a besoin dans quelque Village d'un INSTITUTEUR et d'une INSTITUTRICE, pour tenir dans la même maison une école de garçons séparés de celle des filles, l'on pourra en s'adressant à ce Bureau, se procurer le frère et la sœur qui, sous la surveillance d'une mère respectable dont ils veulent faire le bonheur on se consacrant à l'éducation, espèrent se rendre dignes de l'encouragement que l'on voudra bien leur donner.

Montréal, 14 septembre 1848.

COLLEGE DE STE MARIE A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17).

LES ÉLÈVES trouveront dans l'établissement un cours complet classique et commercial. Tous les élèves s'ouvriront le 20 du mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera à la nouvelle classe et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

CONDITIONS PROVISOIRES. Pour les cours préparatoires \$2 par mois, payables d'avance. Pour les autres cours \$3 et ce par trimestre.

L'Italian, l'Allemand et le latin seront facultatifs et à la charge des parents.

S. MARTIN, S. J., Président.

Montréal, 5 septembre 1848.

COLLEGE DE STE. TERESE. LE SOUSSIGNÉ informe de son vœu, que la rentrée des ÉLÈVES du COLLEGE DE STE. TERESE aura lieu le QUATORZE de SEPTEMBRE prochain. Il prie en même temps les personnes endettées envers le dit Collège d'envoyer immédiatement ce qu'elles doivent afin qu'on puisse faire les approvisionnements nécessaires aux enfants.

M. DUCHARME, Ptre.

Montréal 30 août 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE. L'ENTRÉE des élèves au COLLEGE DE ST. HYACINTHE aura lieu MARDI LE 13 SEPTEMBRE prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de \$15 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence de moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être franches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du directeur.

Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis, il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée.

Collège de St. Hyacinthe, 1er août 1848.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réédifié dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai 1848.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 31 juillet 1848.

Plus à son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL nommer JEAN CLAUDE ARCAD, Ecuyer, Agent pour l'achat de l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St-François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

A VENDRE. A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sanguinet, de 40 pieds de front sur 54 de profondeur, maison française, avec une maison à deux côtés dessus construit.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.

Jacq. AL. PLING UET Montréal, 11 mai 1848.

A NOS ABONNÉS! Ceux de nos abonnés qui sont en retard par leurs abonnements sont priés de nous envoyer au plutôt le montant qu'ils nous doivent.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de midi, à l'avant de la PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur cha lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Genilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships de St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir généralement d'une bonne qualité, couvert d'éballe et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missions.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1. — Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2. — Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3. — La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4. — Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848. — i m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause, que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de jurer son dévouement en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désire depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens, il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, lières, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente au même prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moulinde ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On verra bien réfléchir aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industriels, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juin, 1848. Montréal, 4 août 1848.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Instituteur pour tenir une École Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf.

BANQUE D'ÉPARGNÉS DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, P. Reubien, Joseph Bourret, Francis Hincks, H. Mulholland, Edwin Atwater, Hillolton, Damase Masson, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, Joseph Gravier, L. T. Drummond.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Matcille.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1. Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2. Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3. Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et demi.
4. Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et 1/2.
5. Pour chaque personne à pied: Un denier.
6. Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier courant.
J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRILLE CHAPUT, JOSEPH PELLETIER, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONNELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veulent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence; à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONNELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPLEAU ET LAMOTHE.

À VIS

DANS la vue de reconstruire l'Académie bienveillante reçue jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, FAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avisement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeront avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grémeau, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, cèr., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rows for six lines and under, insertion, etc.

Les Annonces non accompagnées d'écritures sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE & Cie., Librair Tris-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P're. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P're. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maille cole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.